



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 13 décembre 2018

**Objet de la délibération**

**PROJET DE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT - VILLE D'HENNEBONT /  
EPCC/TRIO...S**

Le treize décembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Julian PONDAVEN, Caroline BALSSA, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Yves GUYOT à Julian PONDAVEN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Frédéric TOUSSAINT à Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO à Philippe PERRONNO, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BARJONET MOY Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2018.12.002**

**PROJET DE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT - VILLE D'HENNEBONT /  
EPCC/TRIO...S**

**Rapporteur : Claudine CORPART**

Dans le but de clarifier les relations entre la Ville d'Hennebont, collectivité fondatrice et l'EPCC TRIO...S, il est proposé la convention de fonctionnement général présentée en pièce jointe.  
Ce projet de convention établit les moyens en immobiliers, mobiliers, matériels et financiers mis à disposition de l'EPCC ainsi que les obligations des parties en la matière.

Un projet de convention du même ordre sera établi avec la Ville d'Inzinac-Lochrist, en tant que collectivité fondatrice avec la Ville d'Hennebont.

Il est proposé que cette convention soit mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 après l'approbation du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 et après l'approbation du Conseil d'Administration de l'EPCC du 06 décembre 2018.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** le projet de convention présenté,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 03 décembre 2018

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le projet de convention fixant les conditions de fonctionnement entre la ville d'Hennebont et l'EPCC TRIO...S
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants et à réaliser toutes les formalités nécessaires pour son exécution.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU